

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 3 juin 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 3 juin 2024 à 19h**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

19 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

2024-06-148

**1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

*ADOPTÉ*

2024-06-149

**1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

*ADOPTÉ*

2024-06-150

**1.4. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023**

En conformité avec l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier 2023 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le

ministre est déposé. Le maire Burcombe demande à la directrice du Service des finances et de la trésorerie de faire rapport des faits saillants qu'il contient, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil ordonne que le rapport financier 2023 soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

**ADOPTÉ**

## **2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à [lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil](http://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil)

### **QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE**

**Les intervenants sont:**

**THOMAS MCGOVERN**

**(00:00)**

1. Mentionne qu'il serait impératif d'ajouter des panneaux d'arrêts pour les cyclistes afin qu'ils puissent respecter la signalisation routière;

**MEGHAN SELENNE**

**(01:25)**

2. Demande le statut du dossier relativement au terrain situé derrière l'église anglicane St-Paul (projet immobilier);

**STEWART BACON**

**(02:47)**

3. Mentionne que le sentier cyclable sur la rue Victoria à l'angle de la rue Maple se termine subitement et cause de la confusion au niveau de la circulation routière.

**(04:18)**

4. Propose que la Ville fasse l'acquisition du terrain sur la rue Highland dans le cadre de la stratégie d'habitation;

**MEGHAN SELENNE**

**(05:59)**

5. Propose que la Ville développe sur la rue Kennedy une résidence abordable pour personnes âgées qui, par le fait même, créerait de l'emploi;

**BRENDA STONE**

**(08:44)**

6. Concernant la stratégie d'habitation, elle propose l'ajout de quelques petites maisons pour personnes âgées autonomes et questionne sur le PPCMOI sur le chemin de Knowlton et le délai de 45 jours;

**CLAUDE LAINESSE**

**(14:55)**

7. Questionne à savoir si la Ville a des intentions de faire l'acquisition de la meunerie Coderre (rue Victoria) et ainsi en faire un stationnement public pour le sentier pédestre;

**ALICIA SOUTHALL**

**(17:00)**

8. Fait référence au procès-verbal du CCU du mois de mars 2024 et la définition de ce qu'est un logement abordable et questionne s'il y a eu des progrès du CCU à cet égard.

**3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

**3.1. ADMINISTRATION**

**2024-06-151**

**3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 1 962 301,61\$
- Chèques émis # 2024-06 : 32 972,42 \$

**ADOPTÉ**

**3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

**3.1.2.1. Décomptes progressifs**

**3.1.2.2. Factures et dépenses diverses**

**2024-06-152**

**3.1.2.2.1. Services d'accompagnement - Planification stratégique - Honoraires supplémentaires**

ATTENDU la résolution 2022-10-323 octroyant le contrat de services d'accompagnement pour la planification stratégique à M. Pierre Fortin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie au montant de 50 589,00\$;

ATTENDU la facture no 2854127 de la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton & Cie au montant de **3 688,40\$**, taxes incluses, pour des honoraires professionnels supplémentaires;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 2854127 de la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton & Cie au montant de **3 688,40\$**, taxes incluses, pour des honoraires professionnels supplémentaires pour l'exécution du contrat de services d'accompagnement - Planification stratégique, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**3.1.3. Ententes, contrats et mandats**

2024-06-153

**3.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2024-02 - Travaux de réfection du secteur de la rue Montagne, phase 2 - Contrôle des matériaux**

ATTENDU QU' il est nécessaire de donner un mandat de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le contrat VLB2024-02 Travaux de réfection du secteur de la rue Montagne, phase 2;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Englobe	39 918,17\$
Les Services EXP inc.	30 816,55\$
FNX-INNOV inc.	37 933,82\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle des Services EXP inc. au montant de **30 816,55\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef - Services techniques, d'accepter la soumission de Services EXP inc.;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde aux Services EXP inc. le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du secteur de la rue Montagne, phase 2 (VLB2024-02), au montant de **30 816,55\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le *Règlement 2021-07 décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 4 580 183\$ pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

*ADOPTÉ*

2024-06-154

**3.1.3.2. Octroi de contrat - Remplacement de la surface de roulement - Pont sur le chemin Johnston**

ATTENDU QUE le remplacement complet de la surface de roulement sur le pont P-01425 sur le chemin Johnston est nécessaire;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Construction du bassin	32 652,90\$
Couillard Construction	53 645,01\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Construction du Bassin au montant de **32 652,90\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Construction du bassin;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Construction du bassin le contrat du remplacement de la surface de roulement sur le pont P-01425 sur le chemin Johnston au montant de **32 652,90\$**, taxes incluses.

*ADOPTÉ*

2024-06-155

**3.1.3.3. Mandat de signature - Modernisation de la collecte sélective - Entente financière avec Éco Entreprise Québec - 2025**

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021.

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome peut se prévaloir des dispositions du décret 1875-2023 et souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant la collecte et le transport des matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1er janvier 2025.

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu pour la Ville et ÉEQ de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente provisoire.

ATTENDU QUE le Conseil a pris acte du contenu de l'entente financière;

*Il est*

*Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la signature de l'entente financière avec Éco Entreprise Québec concernant les frais admissibles liés à la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2025 par le maire et/ou le directeur général.

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Brome-Missisquoi.

*ADOPTÉ*

2024-06-156

**3.1.3.4. Mandat de signature - Protocole d'entente - Projet immobilier chemin Mill**

ATTENDU QUE le projet de développement domiciliaire présenté par le Promoteur 9017-6777 Québec inc concernant le lot 3 938 324, chemin Mill;

ATTENDU la résolution 2023-10-321 du Conseil permettant le Promoteur de procéder à l'avancement de son projet pouvant être sujet à certaines conditions, notamment la signature d'un Protocole d'entente relatif aux travaux municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil peut assujettir la délivrance d'un permis ou certificat à la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville et le Promoteur;

ATTENDU QUE les parties veulent conclure un tel protocole;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du Protocole d'entente relatif aux travaux municipaux pour le projet immobilier *Développement chemin Mill*, et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, le *Protocole d'entente relatif aux travaux municipaux pour le projet immobilier Développement chemin Mill*, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

2024-06-157

**3.1.3.5. Mandat de signature - Protocole d'entente - Action communautaire Lac-Brome**

ATTENDU QUE le Conseil désire arriver à une entente avec Action communautaire Lac-Brome concernant le transfert d'activités dédiées à la petite enfance en utilisant la salle

de la *Petite enfance* et ses équipements au Centre Lac-Brome pour la tenue de ses activités subventionnées;

ATTENDU QU' Action communautaire Lac-Brome, un organisme à but non lucratif localisé à Lac-Brome, accepte d'agir en tant que locataire et de tenir les activités précisées dans le protocole d'entente;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

2024-06-158

**3.1.3.6. Appel d'offres VLB2023-16 Déneigement - Secteur Iron Hill - Résiliation du contrat**

ATTENDU les résolutions 2023-08-251 et 2023-09-279 octroyant et amendant un contrat pour l'appel d'offres VLB2023-16 Déneigement - Secteur Iron Hill (2023-2028) à 9221-2745 Québec inc.;

ATTENDU le désir de la Ville et l'Adjudicataire 9221-2745 Québec inc. de mettre fin au contrat d'un commun accord, et ce, selon l'Article 13.01 du Contrat;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la ville, l'entente *Résiliation du contrat VLB2023-16 d'un commun accord* avec effet de mettre fin au contrat VLB2023-16 Déneigement - Secteur Iron Hill (2023-2028) octroyé à 9221-2745 Québec inc.

*ADOPTÉ*

**3.1.4. Ressources humaines**

2024-06-159

**3.1.4.1. Permanence - James Sherry**

ATTENDU la résolution 2023-11-336;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef - Travaux publics, concernant la permanence de James

Sherry aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'*Opérateur en voirie*;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme, en date du 20 mai 2024, la permanence de James Sherry aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'*Opérateur en voirie*.

**ADOPTÉ**

2024-06-160

**3.1.4.2. Embauche - Coordonnateur des loisirs et des infrastructures**

ATTENDU QUE le poste de *Coordonnateur des loisirs et des infrastructures* au Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire est vacant;

ATTENDU le désir du Conseil de combler ce poste;

ATTENDU QUE le poste a été affiché en mai 2024;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des recommandations de la directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, Cynthia Brunelle, du futur directeur par intérim du même service, Nicholas Brien, et de la conseillère en ressources humaines, Alexandra Barré, ainsi que des conditions et modalités de l'embauche de monsieur Andrew Bourget pour occuper ce poste et s'en déclarent satisfaits;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'embauche d'Andrew Bourget à titre de *Coordonnateur des loisirs et des infrastructures* au Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire avec date d'entrée en fonction le 3 juin 2024;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au Protocole des conditions de travail du personnel non syndiqué de la Ville et aux conditions et modalités convenues avec monsieur Bourget, dont le Conseil a pris connaissance et lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE le directeur par intérim du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de

l'emploi de monsieur Bourget dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence.

**ADOPTÉ**

2024-06-161

**3.1.4.3. Nomination - Personne chargée de l'application des règlements de la Ville - Olivier Côté-Thibault**

ATTENDU QUE le Conseil possède le pouvoir de nommer des personnes chargées de l'application de divers règlements de la Ville en lien avec la gestion du territoire et de l'environnement;

ATTENDU QUE le Conseil veut octroyer ces pouvoirs d'application au technicien en environnement, Olivier Côté-Thibault;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme Olivier Côté-Thibault, technicien en environnement, comme personne chargée de l'application de tout règlement nécessaire en lien avec son emploi à la Ville;

QUE les pouvoirs octroyés à M Côté-Thibault comprennent les pouvoirs énumérés à l'article 13 du règlement de zonage 596;

QUE l'article 13, alinéa 1, numéro 1 du règlement de zonage 596 spécifie qu'une personne chargée de l'application d'un règlement a le pouvoir de:

*...visiter et examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si ce règlement, les autres règlements ou les résolutions du conseil y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une Loi ou un règlement.*

**ADOPTÉ**

2024-06-162

**3.1.4.4. Service de la sécurité publique et incendie - Promotions au poste de lieutenant**

ATTENDU QUE les pompiers Darren Paige, Greg Needham et Gary Burcombe ont complété en avril 2024 leurs *Attestations*

*d'études collégiales du Programme Officier d'opérations en sécurité incendie;*

ATTENDU QUE l'obtention de cette Attestation par messieurs Paige, Needham et Burcombe les rend admissibles au poste de Lieutenant;

ATTENDU la recommandation de Ross Clarkson, chef des opérations du Service incendie, ainsi que l'approbation de Kevin Robinson, directeur du Service de sécurité publique, incendie et des Premiers répondants de nommer messieurs Paige, Needham et Burcombe au poste de Lieutenant;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine la recommandation du chef des opérations du Service incendie, Ross Clarkson, et l'approbation du directeur du Service de sécurité publique, incendie et des Premiers répondants, Kevin Robinson, et désigne les personnes suivantes à titre de Lieutenant au Service de sécurité publique et incendie :

1. Darren Paige
2. Gary Burcombe
3. Greg Needham

**ADOPTÉ**

**3.1.5. Divers**

**2024-06-163**

**3.1.5.1. Excédent de fonctionnement - Affectation (Égoût et traitement eaux usées)**

ATTENDU QUE la Ville veut moderniser et maintenir l'entretien du réseau des égouts et le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de **301 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation et la maintenance du réseau des égouts et traitement des eaux usées;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désire affecter un surplus de **301 000\$** pour des dépenses futures pour la modernisation et la maintenance du réseau des égouts et traitement des eaux usées.

**ADOPTÉ**

2024-06-164

**3.1.5.2. Excédent de fonctionnement affecté - Annulation d'une affectation (Barrage)**

ATTENDU la résolution 2021-06-200 et la résolution 2022-06-178 affectant l'excédent de fonctionnement non affecté pour des dépenses de fonctionnement en lien avec les travaux de construction du barrage de l'étang du Moulin pour un total de 1 600 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a reçu en 2024 une subvention en lien avec le projet de construction du barrage d'un montant de 500 000\$ ;

ATTENDU le solde de l'excédent de fonctionnement affecté pour des dépenses de fonctionnement en lien avec les travaux de construction du barrage de l'étang du Moulin de 1 086 892\$ ;

ATTENDU QUE le projet est terminé;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil annule le solde résiduaire de **1 086 892\$** de l'excédent affecté pour des dépenses de fonctionnement en lien avec les travaux de construction du barrage de l'étang du Moulin et que ladite somme soit retrouvée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉ**

2024-06-165

**3.1.5.3. Excédent de fonctionnement - Affectation (droits de préemption et achat de terrains)**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'est dotée d'un règlement permettant à la Ville d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Ville de Lac-Brome d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se munir d'un fonds pour acquérir des propriétés en lien avec le droit de préemption ou d'autres moyens;

ATTENDU QUE la Ville crée une nouvelle affectation nommée « Fonds pour acquisition de propriétés » afin de permettre, entre autres, d'actualiser un droit de préemption;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désire affecter un surplus de 1 500 000\$ nommée « Fonds pour acquisition de propriétés » et d'affecter ce montant du surplus libre.

*ADOPTÉ*

2024-06-166

**3.1.5.4. Règlement d'emprunt divers - Adjudication et émission d'obligations**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 092 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2024**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **2 092 000\$** qui sera réalisé le 13 juin 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
589	140 100\$
590	176 600\$
547	23 000\$
2018-03	677 200\$
2017-05	80 400\$
2017-05	679 700\$
613	121 900\$
613	60 800\$
2018-07	132 300\$

ATTENDU QU il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 547, 2018-03, 2017-05, 613 et 2018-07, la Ville de Lac Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 juin 2024;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE  
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON  
308 CHEMIN KNOWLTON  
KNOWLTON, QC  
J0E 1V0

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lac Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 547, 2018 03, 2017 05, 613 et 2018 07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2024-06-167**

**3.1.5.5. Règlement d'emprunt divers - Refinancements**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	3 juin 2024	Nombre de soumissions :	5
--------------------	-------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 juin 2024
Montant :	2 092 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 589, 590, 547, 2018-03, 2017-05, 613 et 2018-07, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 juin 2024, au montant de 2 092 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BMO NESBITT BURNS INC.

125 000 \$	4,10000 %	2025
131 000 \$	4,40000 %	2026
138 000 \$	4,40000 %	2027
145 000 \$	4,40000 %	2028
1 553 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,41900

Coût réel : 4,62927 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

125 000 \$	4,65000 %	2025
131 000 \$	4,50000 %	2026
138 000 \$	4,40000 %	2027
145 000 \$	4,35000 %	2028
1 553 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,76300

Coût réel : 4,63732 %

3 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

125 000 \$	5,00000 %	2025
131 000 \$	4,75000 %	2026
138 000 \$	4,50000 %	2027
145 000 \$	4,25000 %	2028
1 553 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,52500

Coût réel : 4,66773 %

4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

125 000 \$	4,75000 %	2025
131 000 \$	4,50000 %	2026
138 000 \$	4,30000 %	2027
145 000 \$	4,30000 %	2028
1 553 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 98,50235

Coût réel : 4,69851 %

5 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

125 000 \$	4,80000 %	2025
131 000 \$	4,50000 %	2026
138 000 \$	4,30000 %	2027
145 000 \$	4,30000 %	2028
1 553 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,60500

Coût réel : 4,71513 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 2 092 000 \$ de la Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

**3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation**

**3.2.2. Règlements - Adoption**

2024-06-168

**3.2.2.1. Règlement 2024-07 modifiant règlement 2024-02 -  
Tarification - Adoption**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2024, étaient donnés l'avis de motion, la présentation et le dépôt du Règlement 2024-07 (Règlement modifiant le règlement 2024-02 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2024);

ATTENDU l'adoption du Règlement 2024-05 Règlement relatif au nettoyage des embarcations sur le lac Brome;

ATTENDU QUE le Règlement 2024-05 prévoit des tarifs pour l'obtention de vignettes et certificats de lavage, et que ces tarifs doivent être incorporés au règlement 2024-02;

ATTENDU QU' une copie dudit règlement était remise aux membres du Conseil dans les délais requis par la Loi et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies dudit règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 2024-07 (Règlement modifiant le règlement 2024-02 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services pour l'année 2024).

ADOPTÉ

2024-06-169

**3.2.2.2. Règlement 601-8 modifiant règlement 601 surs les plans  
d'implantation et d'intégration (PIIA) - Adoption**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2024;

- ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;
- ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2024;
- ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 601-8 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a eu lieu le jeudi, 30 mai 2024;
- ATTENDU QU' ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil adopte le second projet du règlement 601-8 modifiant le règlement 601 sur les plans d'implantation et d'intégration (PIIA).

**ADOPTÉ**

#### **4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

##### **4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

##### **4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement.

##### **4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA**

2024-06-170

##### **4.3.1. 5, rue Vétérans, lots #4 763 631, 4 763 632 & 4 763 633, zone URB-4-K15**

Nature de la demande: Construction d'une galerie arrière

- ATTENDU le dépôt d'une demande de construction visant le remplacement du balcon arrière afin de le transformer en galerie recouverte d'un toit;
- ATTENDU QUE des travaux consistent à recouvrir le balcon situé sur le toit du garage existant, par l'ajout d'une nouvelle toiture;

ATTENDU la résolution CCU-24-039 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction visant le remplacement du balcon arrière afin de le transformer en galerie recouverte d'un toit au 5, rue Vétérans, lots #4 763 631, 4 763 632 & 4 763 633, zone URB-4-K15.

**ADOPTÉ**

**2024-06-171 4.3.2. 15, rue Hillside, lot #4 266 509, zone URA-18-K16**

**Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal**

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les travaux consistent à fermer une partie de la galerie existante et d'ajouter une véranda grillagée à l'extrémité gauche;

ATTENDU la résolution CCU-24-040 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal résidentiel au 15, rue Hillside, lot #4 266 509, zone URA-18-K16.

**ADOPTÉ**

**2024-06-172 4.3.3. 22, rue Davignon, lot #4 266 418, zone URA-15-K15**

**Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal résidentiel**

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel visant le remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution CCU-24-041 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel visant le remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur au 22, rue Davignon, lot #4 266 418, zone URA-15-K15.

*ADOPTÉ*

2024-06-173

**4.3.4. 112, rue Victoria, lots #4 763 925, 4 763 926, 4 763 927, 4 932 258 & 4 932 281 & 4 932 282, zones URA-12-K15 & URA-20-KQ15**

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU la résolution CCU-24-042 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement d'un bâtiment accessoire au 112, rue Victoria, lots #4 763 925, 4 763 926, 4 763 927, 4 932 258 & 4 932 281 & 4 932 282, zones URA-12-K15 & URA-20-KQ15.

*ADOPTÉ*

2024-06-174

**4.3.5. 139, ch. Saint-Paul, lots #4 266 602 & 4 763 630, zone URA-18-K16**

Nature de la demande: Rénovation d'un bâtiment principal résidentiel

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel visant le remplacement des fenêtres, du revêtement extérieur et de deux portes;

ATTENDU la résolution CCU-24-043 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation d'un bâtiment principal résidentiel visant le remplacement des fenêtres, du revêtement extérieur et de deux portes au 139, ch. Saint-Paul, lots #4 266 602 & 4 763 630, zone URA-18-K16.

*ADOPTÉ*

**2024-06-175 4.3.6. 1074-4, ch. Knowlton, lot #3 938 078, zone UC-1-M2**

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau pour l' affichage de trois commerces;

ATTENDU la résolution CCU-24-044 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne sur poteau pour l' affichage de trois commerces au 1074-4, ch. Knowlton, lots #3 938 078, zone UC-1-M2.

**ADOPTÉ**

**4.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**2024-06-176 4.4.1. 16, rue Lansdowne, lot #4 266 440, zones URA-12-K15 & URA-20-K15**

Nature de la demande: Hauteur d'une clôture

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à autoriser l'installation d'une clôture localisée en cour avant, comportant une section de portière d'une hauteur de deux mètres;

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement de zonage stipule que la hauteur d'une clôture, dans la cour avant, ne doit pas excéder 1,2 mètre;

ATTENDU la résolution CCU-24-045 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de permettre l'installation d'une clôture localisée en cour avant, comportant une section de portière d'une hauteur de deux mètres au 16, rue Lansdowne, lot #4 266 440, zone URA-12-K15 & URA-20-K15.

**ADOPTÉ**

**2024-06-177 4.4.2. 157, chemin Tibbits Hill, lot #6 627 821, zone RB-3-I12**

Nature de la demande: Implantation d'un bâtiment principal résidentiel

- ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un bâtiment principal résidentiel qui serait localisé à des distances respectives de 8,83 mètres et 8,06 mètres des lignes latérales du terrain;
- ATTENDU QUE des marges latérales minimales de 10,5 m sont exigibles pour la zone concernée;
- ATTENDU QUE le lot visé ainsi que le lot voisin sont nouvellement cadastrés suite à un permis de lotissement délivré par la municipalité;
- ATTENDU QUE ces deux lots, desservis par aqueduc et égout, sont conformes au règlement de lotissement no 597 en vigueur;
- ATTENDU la résolution CCU-24-046 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un bâtiment principal résidentiel qui serait localisé à des distances respectives de 8,83 mètres et 8,06 mètres des lignes latérales du terrain au 157, chemin Tibbits Hill, lot #6 627 821, zone RB-3-112.

**ADOPTÉ**

**4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

**4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

**2024-06-178**

**4.6.1. Chemin Johnston - Lots 6 327 254, 6 327 255 et 6 340 724, Zone RFB-1-Q7**

- ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement des lots 6 327 254, 6 327 255 et 6 340 724 afin de créer deux lots à construire;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande, soit le lotissement des lots 6 327 254, 6 327 255 et 6 340 724 afin de créer les lots 6 631 566, 6 631 567, 6 631 568 et 6 631 569.

**ADOPTÉ**

**4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.**

**4.8. Autres**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard mentionne les points suivants:

- Il est considéré d'ajouter un panneau d'arrêt sur le sentier à la hauteur du chemin Doucet;
- Le comité de circulation travaille à l'amélioration des pistes cyclables dont la portion de la rue Victoria.

**2024-06-179**

**5.2. Patrouille nautique - Désignations du statut de Fonctionnaire**

ATTENDU l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville:

- i) Darren McJannet;
- ii) Jean-Luc Marcil

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlements sur les petits bâtiments;
- Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Règlement sur le domaine hydrique de l'État;
- Toute réglementation municipale applicable.

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'agents de l'autorité au sens de l'article 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE le Conseil désigne les personnes nommées ci-haut, comme «Fonctionnaire désigné » selon les Règlements 545 et 615, avec tous les pouvoirs de coercition énumérés dans ces règlements, notamment de donner des constats d'infraction en vertu des Règlements 545 et 615 et de faire respecter ces règlements;

QUE ces désignations sont valides pour la seule période estivale 2024 et prennent fin le 31 octobre 2024.

**ADOPTÉ**

## **6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge fait mention des points suivants:

- Plus de 50% des travaux de nivelage sur les chemins de gravier sont complétés à date dont l'application de 1 à 2 couches de calcium.

## **7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## 7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention des points suivants:

- Les équipes de soccer ont été formées et les activités ont débuté;
- Les camps de jour sont complets avec 125 inscriptions par semaine;
- Le Tour du lac Brome aura lieu les 15 et 16 juin.

La conseillère Lucy Gagnon mentionne certaines activités en lien avec le tourisme et la culture:

### Tourisme:

- le bureau touristique est ouvert depuis le 18 mai dernier et ce jusqu'au 24 juin;
- nous avons reçu les nouvelles brochures touristiques qui seront disponibles au bureau d'accueil touristique;
- des cartons publicitaires annonçant toutes les activités culturelles et touristiques mensuelles jusqu'en décembre sur le territoire de Lac-Brome ont été envoyés par la poste;

### Culture:

- remercie madame Louise Morin pour l'organisation du Festival littéraire;
- 3 nouvelles sculptures ont été installées sur les sentiers.

2024-06-180

## 7.2. Demandes de contribution financière

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Guilde des tisserandes de la vallés de Sutton (Projet vidéo 40e): 1000\$
- Fondation BMP - Tournoi de golf à Knowlton: 400\$

**ADOPTÉ**

## 7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

## 8. ÉCONOMIE LOCALE

## 9. VARIA

2024-06-181

**9.1. Charte de la bientraitance envers les personnes âgées de l'Estrie**

ATTENDU QUE les aînés peuvent présenter un niveau élevé de vulnérabilité;

ATTENDU QUE les personnes qui oeuvrent auprès des aînés ou les côtoient doivent contribuer à leur bientraitance;

ATTENDU QUE la maltraitance auprès des aînés est une forme de discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne;

La présente déclaration propose aux personnes qui oeuvrent auprès des aînés ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants:

- Nous assurons aux personnes âgées un traitement exempt de toute manifestation d'abus;
- Nous assurons aux personnes âgées un environnement exempt de maltraitance;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour que les personnes qui oeuvrent auprès des personnes âgées, ou les côtoient, adoptent une attitude positive à leur égard;
- Nous assurons la confidentialité des informations obtenues, relatives au dévoilement de situations de maltraitance sauf si la personne âgée a donné son consentement pour les divulguer;
- Nous prenons les mesures nécessaires pour contrer les manifestations de maltraitance verbales, psychologiques, physiques et financières ainsi que les gestes, les moqueries et les insinuations;
- Nous soutenons dans leurs démarches les personnes âgées maltraitées;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention de la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la Ville de Lac-Brome adhère à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées.

**ADOPTÉ**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à [lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil](http://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil)

**QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE**

**Les intervenants sont:**

**ROBERT LABROSSE**

**(00:00)**

9. Demande ce que la Ville prévoit faire concernant les fossés sur la rue des Bourgeons qui sont dangereux selon lui et que monsieur Robert Daniel le rappelle;

**(07:49)**

10. Questionne à savoir quels sont les intentions de la Ville concernant le sentier entre la rue des Bourgeons et le Parc des Lions;

**(10:39)**

11. Mentionne que la limite de vitesse devrait être à 30 km/h au lieu de 40 km/h puisqu'il y a eu plusieurs accidents et demande l'ajout de 2 panneaux d'arrêts sur la rue des Bourgeons;

#### **ALICIA SOUTHALL**

**(13:58)**

12. Demande des explications quant aux protocoles d'entente avec les promoteurs immobiliers et les mesures prises pour s'assurer de la conformité des protocoles;

**(21:19)**

13. Souhaite obtenir des clarifications quant à l'embauche de Monsieur Olivier Côté-Thibault au point 3.1.4.3;

#### **ROBERT LABROSSE**

**(23:44)**

14. Mentionne que les fossés de la rue des Bourgeons sont toujours secs (questionnant leur utilité), été comme hiver et quelques véhicules se sont retrouvés dans le fossé en conduisant;

#### **BRENDA STONE**

**(24:15)**

15. Commente sur les plaintes concernant la résidence située à l'angle des rues Victoria et Pine en faisant mention que la propriétaire a plusieurs problèmes et que les améliorations seront faites, mais dans un délai plus long que prévu;

#### **CLAUDE LAINESSE**

**(25:35)**

16. Suite à la consultation publique sur la stratégie d'habitation, fait une suggestion quant à la permission de logements dans les bâtiments secondaires ;

**(31:20)**

17. Demande si les stations de nettoyage de bateaux sont effectifs et à quel endroit ils seront situés.

2024-06-182

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h45.

*ADOPTÉ*

  
Richard Burcombe  
Maire

  
Owen Falguero  
Greffier